

LIGNES DIRECTRICES COVID-19 POUR LES EXPOSANTS

Nous accordons la priorité absolue à la sécurité et à la santé de toutes les personnes impliquées. L'objectif de l'ensemble des mesures de prévention résumées ici est de protéger la santé des visiteurs, des exposants et de toutes les personnes impliquées dans l'organisation et le déroulement de Swissbau.

Nous entretenons des échanges réguliers avec la Confédération et les autorités cantonales, ce qui nous permet de réagir avec rapidité et souplesse à des situations en évolution. Nous sommes en mesure d'adapter en continu notre concept de protection échelonné.

Devoir d'information

Informez votre personnel et vos fournisseurs de la réglementation en vigueur à respecter pendant les phases de montage, de déroulement et de démontage.

Protection des personnes vulnérables

Vous devez garantir que les collaborateurs/trices ou les prestataires appartenant au groupe à risque conformément à la définition de l'OFSP ou qui présentent des symptômes du COVID-19 ne participent pas à la manifestation et ne se trouvent pas sur le stand. Le personnel de stand et les prestataires présentant des symptômes du COVID-19 doivent être renvoyés chez eux immédiatement.

Éviter les contacts physiques

Le personnel de stand et les prestataires renoncent aux poignées de main et à tout type de contact physique.

MONTAGE ET DÉMONTAGE



- Pendant le montage et le démontage, toutes les personnes impliquées sont soumises à la loi sur la protection des travailleurs [Protection de la santé au travail](#).
- Le port du masque est obligatoire pendant le montage et le démontage dans les espaces clos de MCH.
- Chaque personne doit pouvoir disposer à tout moment d'un masque de protection personnel.
- Si possible, une distance minimale de 1,5m entre les personnes doit être respectée.
- Important : les informations doivent être transmises aux constructeurs de stands, aux agences ou aux prestataires de services tiers.

LORS DE SWISSBAU



Accès uniquement avec certificat COVID

- Personnes vaccinées: accès jusqu'à 12 mois à partir de la vaccination complète
- Personnes guéries: personnes prouvant qu'elles ont été contaminées par le SARS-CoV-2 et considérées comme guéries; jusqu'à 6 mois à partir du 11e jour après confirmation de la contamination
- Personnes testées: personnes pouvant présenter un résultat négatif à l'un des tests COVID-19 suivants:
 - Test PCR valable 72 heures après le prélèvement de l'échantillon
 - Test rapide antigénique valable 48 heures après le prélèvement de l'échantillon
- Les personnes âgées de moins de 16 ans ne sont soumises à aucune restriction.
- En plus du certificat, une pièce d'identité officielle (carte d'identité, passeport, etc.) doit être présentée à l'entrée. Bien entendu, aucune donnée ne sera stockée pendant la vérification du certificat.

Vous trouverez [ici](#) des informations détaillées sur le certificat COVID.



Hygiène des mains sur le stand




Veillez à la présence d'un nombre suffisant de stations d'hygiène des mains sur l'aire d'exposition. Cela permet aux visiteurs et aux collaborateurs de se désinfecter ou de se laver les mains régulièrement.

Désinfection des surfaces



Nous recommandons de nettoyer toutes les surfaces régulièrement avec les moyens adéquats. Cela concerne entre autres les surfaces fréquemment utilisées (mobilier, tables, comptoirs, objets plastifiés, écrans tactiles) et les pièces d'exposition.



Mise à disposition et remise de documentation

- Du matériel d'information peut être mis à disposition en libre-service. Si possible, celui-ci ne devrait pas être restitué après consultation.
- Si du matériel d'information et des cadeaux promotionnels sont distribués, le personnel de stand devrait, autant que possible, éviter le contact manuel direct avec les visiteurs.

	<p>Recommandation du port du masque</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas d'obligation générale de port du masque à l'événement ▪ Nous recommandons de porter un masque si la distance minimale de 1,5m ne peut être respectée.
	<p>Distance/surface</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nous vous conseillons de concevoir votre surface de stand de manière à pouvoir respecter la distance minimale (4 m2/personne) ▪ Nous vous recommandons de veiller au respect de la distance de 1,5 m pour les activités et les interactions
	<p>Catering et restauration</p> <p>La consommation de plats et de boissons lors de grands événements et de salons professionnels et grand public ne fait actuellement l'objet d'aucune restriction, l'accès étant assuré au moyen du certificat COVID.</p>

SWISSBAU GARANTIT

	<p>Hygiène et nettoyage</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dispositifs de lavage des mains en suffisance ▪ Stations de désinfection des mains aux entrées et aux sorties ainsi que dans les toilettes, les espaces de restauration et les espaces communs ▪ Intervalles de nettoyage courts dans toutes les zones de rencontre ▪ Les surfaces fréquemment utilisées sont désinfectées régulièrement (toilettes, poubelles, rampes des escalators, poignées de porte, ascenseurs, comptoirs et vestiaires, p. ex.) ▪ Le personnel manipulant des déchets et du linge sale porte des gants jetables ▪ Les vêtements de travail sont nettoyés régulièrement ▪ Ventilation des halles exclusivement à l'aide d'air frais (Changement d'air dans les salles au moins 1 fois / heure)
	<p>Éviter les contacts physiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas de contact manuel de type poignée de main ▪ Partout où cela est autorisé et possible, entrée et sortie accessibles à tous ▪ Utilisation de tickets de vestiaire jetables ▪ Accès et contrôles de sécurité sans contact ▪ Possibilité de paiement sans contact sur tous les points de vente

	<p>Informations visiteurs Swissbau s'assure que les mesures de protection sont suivies par toutes les personnes présentes.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Marquages au sol devant et dans les halles d'exposition pour garantir le respect de la distance minimale, si nécessaire ▪ Personnel de sécurité supplémentaire sur place ▪ Panneaux et annonces régulières par haut-parleur relatifs aux règles de conduite
	<p>Catering/restauration La consommation de plats et de boissons ne fait actuellement l'objet d'aucune restriction, l'accès étant assuré au moyen du certificat COVID. Nous privilégions le paiement sans contact.</p>

Lignes directrices du concept de protection de MCH

La base légale de ces lignes directrices est constituée par l'Ordonnance COVID-19 situation particulière RS 818.101.26
Edition août 2021